

Qu'est-ce la médiation familiale ?

La médiation familiale est un lieu nouveau d'accompagnement familial. C'est un espace de construction ou reconstruction du lien familial, de restauration de la communication.

Elle n'est pas un espace éducatif ou de soins.

Elle repose sur une démarche volontaire.

Qui est le médiateur familial ?

Le médiateur familial est un tiers impartial, indépendant, titulaire du Diplôme d'Etat de Médiateur Familial, formé à la gestion des conflits. Il ne prend pas parti entre les personnes, ne les juge pas et respecte la confidentialité.

Comment se déroule la médiation ?

Avant la mise en place de la médiation familiale, un médiateur vous recevra pour un entretien d'information gratuit. Suivront plusieurs entretiens de médiation familiale d'une heure trente environ, répartis sur plusieurs semaines.

Une participation financière proportionnelle aux revenus de chacun vous sera demandée. Les entretiens sont gratuits pour les adolescents.

Qui sommes-nous ?

Médiation Enfance Famille est un service labellisé par le **Comité Départemental de la Médiation Familiale**.

Le service est adhérent à la **FENAMEF** (Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux) et à l'**APMF** (Association Pour la Médiation Familiale). Il est soutenu par le **REAAP** (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Il assure des médiations sur décision judiciaire et également des médiations spontanées à la demande même des personnes. Possibilité de rdv sur différents secteurs du département.

Plateforme financée par la CAF, la MSA, la Cour d'Appel et le Conseil départemental,

Comment nous contacter ?

Le service reçoit sur rendez-vous uniquement, du lundi au vendredi de 8h15 à 19h, le samedi entre 9h et 12h.

☎ 04 68 50 84 99

E.mail : mediation-familiale@orange.fr

<http://www.meditation-enfance-famille.fr>



La médiation parents / adolescents ou jeunes adultes



Droits réservés – Reproduction interdite

Médiation Enfance Famille,
43 Rue Paul Rubens
66000 PERPIGNAN
☎ 04 68 50 84 99



*La période
d'adolescence est
souvent source
d'incompréhensions, de
tensions et de conflits
entre l'adolescent et ses
parents.*

*La médiation crée
un espace de paroles,
d'échanges et vous
accompagne dans une
dynamique nouvelle
de communication.*

*Vous êtes parent,
Vous êtes adolescent ou jeune adulte,*

- ❖ La communication entre vous est difficile, tendue, voire même rompue,
- ❖ Vous avez le sentiment de ne plus vous comprendre et perdez confiance les uns envers les autres,
- ❖ Vous souhaitez que la situation s'améliore, change,

La médiation familiale peut vous aider à :

- ❖ Comprendre l'origine de la difficulté voire de la rupture de communication entre vous,
- ❖ Exprimer et différencier les besoins et les demandes de chacun,
- ❖ Rétablir un lien et un dialogue apaisé entre vous,
- ❖ Restaurer la confiance,
- ❖ Rechercher par vous-même des accords quant à l'organisation de votre quotidien,
- ❖ Prévenir une éventuelle rupture du lien familial.